



Perpignan, le 9 janvier 2023

**Décision n° 2023-001 du 9 janvier 2023 portant nomination des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de l'établissement**

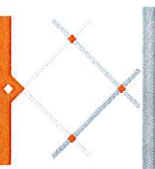
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1, L 712-2 ;  
Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;  
Vu les statuts de l'université de Perpignan ;  
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n°01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;  
Vu la délibération UPVD/CA 2022/15-04 n°06 du 15 avril 2022 relative à la création du comité social d'administration de l'Université de Perpignan Via Domitia ;  
Vu la décision n°2022-024 du 15 juin 2022 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'établissement ;  
Vu la décision n° 2022-068 du 9 décembre 2022 proclamant les résultats aux élections professionnelles des représentants du personnel au Comité Social d'Administration, à la Commission Consultative Paritaire et à la Commission Paritaire d'Etablissement de l'Université de Perpignan ;  
Sur proposition des organisations syndicales,

**DECIDE**

**Article 1-** La formation spécialisée du comité social d'administration (FS-CSA) de l'établissement comprend, outre le président de l'université, le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

**Article 2-** Sont nommés membres de la FS-CSA de l'établissement en qualité de représentants du personnel :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SNPTES UNSA	Mme Laurence OMS M. Julien GRUYER M. Qi Bin LIANG Mme Simona BRAJOU	Mme Anne DE BURES M. Laurent FOURCAULT M. Michel MOLLE M. Mickaël CANU
CGT FERC SUP	M. Michel CAYROL Mme Marie line MONTREDON – CAMBOULIVES Mme Pascale PLANEILLES	Mme Nathalie PERET M. Stéphane FASSIER  Mme Véronique SAUNIERE
FSU	M. Pascal NOGUES M. Romain PETIOT Mme Anne-Véronique FABRE	M. Stéphane AUBRESPY M. Sébastien PINEL M. Sébastien QUOIZOLA



**Article 3-** la décision n°2022-024 du 15 juin 2022 susvisée est abrogée.

**Article 4-** La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste « admin-info », et sur le site internet de l'Université.

Le Président de l'Université



Yvan AUGUET